ne sache pas que c'est l'hon. juge DRUM-MOND qui a préparé et fait passer la loi pour l'abolition de la tenure seigneuriale, et que ce n'est pas du tout le procureurgénéral du Bas-Canada. (Foouter!) Ce n'est donc pas pour cela qu'il mérite une récompense. L'hon, solliciteur-général a encore dit que l'hon. procureur-général méritait la reconnaissance de son pays parce qu'il avait fait passer la loi de la décentralisation judiciaire, et qu'il avait par là servi les intérêts des plaideurs, des avocats, des juges et de tout le monde. Il est libre au solliciteur-général d'admirer les lois de son chef le procureur-général; mais je puis dire que si jamais procureur-général a fait des lois indigestes, incompréhensibles et impraticables, c'est certainement le procureur-général actuel du Bas-Canada. Il n'a jamais pu faire une seule loi qu'il n'ait pas été obligé de faire amender et raccommoder à chaque session, et sa loi de judicature est la pire de toutes sous ce rapport Mais dit l'hon, solliciteur-général, il a fait passer une loi d'enregistrement. Eh bien ! sa loi d'euregistrement contient les mêmes défectuosités et prouve sa complète incapacité de faire une loi passable. Et c'est tellement le cas qu'il a été impossible de la mettre en pratique et qu'il a été obligé de l'amender pendant cinq sessions consécutives, sans que pour cela elle soit beaucoup meilleure. (Ecoutez! écoutez!) Ce n'est donc pas pour ces deux lois qu'il mérite une récompense. L'hon, solliciteur-général dit encore que le procureur-général mérite une récompense pour avoir introduit les lois françaises du Bas-Canada dana les townships. Mais encore ici il lui décerne un éloge et une récompense qui ne lui appartiennent pas, car o'est M. le juge Loranger qui a fait cette loi et qui l'a fait adopter et décréter par la chambre. Ce n'est donc pas errore pour cette loi qu'il mérite récompense. (Looutes!) Voilà les trois raisons pour lesquelles le solliciteur-général dit que le procureur général mérite récompense, mais je crois qu'il n'en mérite guère, puisque ce n'est pas lui qui a fait passer la première et la dernière de ces lois, et que les deux autres sont tellement mal faites qu'il mériterait toute autre chose qu'une récompense pour les avoir données au pays. (Ecoutes!) Cependant, je dois le dire, il mérite une récompense pour quelque chose; mais de qui et pourquoi? Ah! il mérite une récompense de l'Angleterre pour avoir fait exacte-

ment ce que lord DURHAM disait de faire aux Canadiens, dans son fameux rapport sur les moyens à prendre pour nous faire disparaftre ; il mérite une récompense pour avoir fait mettre de côté les lois françaises pour les remplacer par les lois anglaises; il mérite une récompense pour avoir fait toutes les volontés de l'Angleterre ; et enfin il mérite une récompense pour avoir trouvé et fait accepter par la majorité de cette chambre le projet actuel de confédération. (Ecouter! écoutes!) A ce sujet, et pour faire voir comment il a mérité et reçu des récompenses, il est bon de lire un passage du rapport de lord DURHAM, dans lequel il indique les moyens à prendre pour corrompre les chefs et dominer le peuple du Bas-Canada. Voici се разнаде :-

" Tout en voyant que la formation d'un système étendu de gouvernement et d'une union puissante des différentes provinces produiraient ce résultat important sur leurs l'abi; ants en général, je suis enclin à attacher une bien grande importance à l'influence que cela aurait, en donnant une plus grande carrière et plus de contentement à la forte ambition des personnes les plus actives et les plus éminentes dans les colonies. Tant que l'ambition personnelle fera partie de la nature humaine, et tant que la morale de tout pays libre et civilisé encouragera les aspirants, il doit être de tout gouvernement sage d'en favoriser le développement logitime. Si, comme on le dit généralement, les maux de ces colonies ont, en grande partie, 6té fomentés par l'influence de personnes rusées et ambitieuses, on remédiera plus facilement à ce mal en ouvrant aux désirs de ces personnes un but qui dirigera leur ambition dans la voie légitime d'avancer leur gouvernement plutôt que de l'embarrasser. En créant de hautes situations dans un gouvernement général et responsable, nous aurons les moyens de pacifier l'ambition turbulente et d'occuper dignement et noblement des talents qui ne s'exercent maintenant qu'à fomenter le désordre."

Lord DURHAM savait bien ce qu'il faisait quand il recommandait de donner des places et des bonneurs aux ambitieux qui faisait du bruit,-et le procureur-général du Bas-Canada faisait beaucoup de bruit et de tapage en 1836 et 1837; il était à l'assemblée des cinq comtés, où il coiffa le bonnet de la liberté. (Ecoutes! écoutes!) Lord DURHAM dit : donnes des places aux principaux, et vous verrez comme ils sacrifieront leurs compatriotes et se soumettront à l'Angleterre. Et, en effet, c'est là ce qui a le mieux réussi, et l'on a vu que tous ceux qui avaient empêché le mouvement qui s'était fait dans le Bas-Canada contre l'union, tous ceux qui crimient : "Taises vous ! l'Union nous a